

## Liquidation judiciare - délai procédure - salarié

## Par mellea2, le 30/08/2012 à 14:41

Bonjour,

Je suis actuellement l'unique salariée d'une petite structure. L'entreprise fait face à une situation financière difficile. Le gérant a déposé son dossier au Tribunal de Commerce cette semaine et l'entreprise devrait être placée en liquidation judiciaire le 3 septembre 2012 (date du jugement).

Mon patron n'a pas pu et ne pourra me régler mon salaire du mois d'août avant cette date.

En discutant, et recherchant que le web, j'ai découvert qu'un mandataire judiciaire serait nommé à partir du 3 septembre 2012. C'est donc lui qui se chargera de me licencier et de payer mes salaires impayés, préavis, congés payés et indemnités de licenciement.

Ma question porte sur les délais de ces procédures.

Dans quel délai vais-je être licenciée et pouvoir m'inscrire au Pôle Emploi? Quand vais-je pouvoir recevoir mon salaire impayé, préavis, indemnités de licenciement?

Avez-vous vécu ce genre de situation? J'aimerais savoir comment ça c'est passé pour vous?

Merci d'avance de vos réponses...

## Par P.M., le 30/08/2012 à 15:35

Bonjour,

Il est vraisembalble que le mandataire judiciaire n'engagera pas la procédure de licenciement immédiatement et si les fonds ne sont pas suffisants, c'est l'AGS qui prendra le relais...

## Par seb544, le 30/08/2012 à 16:24

Ayant été dans le même cas de figure,

Il me manquait 2 mois et demi de salaire la liquidation à été ordonnée au mois de juin.

J ai obtenu le rappel de salaire ainsi que le soldé de tout compte au mois d aout soit deux mois après.

Je vous conseilrien n empêche cependant de s inscrire à pôle emploi au licenciement économique